



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE

CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 18
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 10
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 17
Pour : 17
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 19/02/2021
Date d'affichage de la convocation : 19/02/2021
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 25/02/2021

Envoyé en préfecture le 26/02/2021

Reçu en préfecture le 26/02/2021

Affiché le **26 FEV 2021** SLOW

ID : 033-213301435-20210225-2021_013-DE

Délibération n° 2021 - 13

Jeudi 25 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq du mois de février à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu extraordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le dix neuf février deux mille vingt et un

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Hélène BURESI - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE – Elodie KOPF – Benoît DULAU– Elvira MOMMERT - Jean-Roger THULLIAS – Johann PETIT

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Nathalie TRIGANT procuration à Jean-Pierre PRAT

Isabelle BERNADET procuration à Elodie KOPF

Vincent TRISTRAM procuration à Benoît DULAU

Absent(s) excusé(s) : Nathalie TRIGANT – Isabelle BERNADET – Vincent TRISTRAM

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne JEANDONNET

**DELIBERATION PORTANT OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS
D'INVESTISSEMENTS POUR L'EXERCICE 2021
Annule et remplace la délibération n°2020-69**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Vu l'exercice budgétaire 2020,

Vu la délibération n°2020-69 du 1^{er} décembre 2020 portant ouverture des crédits d'investissements au Budget Primitif 2021,

Considérant que certaines dépenses d'investissements n'étaient pas programmées en décembre 2020. Afin de pouvoir honorer les factures des différents prestataires, il convient de compléter l'ouverture des crédits en majorité sur l'opération Cimetière (Opé22) et l'opération Services Techniques (Opé36).

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

La collectivité va voter le budget primitif 2021 avant le 15 avril 2021. Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier 2021 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente.

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2021 des crédits et de les répartir comme suivant:

Envoyé en préfecture le 26/02/2021

Reçu en préfecture le 26/02/2021

Affiché le 26 FEV 2021 SLOW

ID : 033-213301435-20210225-2021_013-DE

Total des crédits d'investissements ouverts pour l'année budgétaire 2020 (BP+DM1+DM2+DM3) - les emprunts	Ouverture anticipée des crédits d'investissements possible pour l'année budgétaire 2021
1 323 268,71€	330 817,17€

Opérations	Imputations	Objet	Montant	Total
Opé 22 - Cimetière	2031	Etude agrandissement cimetière	11 000,00€	40 000,00€
	2116	Agrandissement Cimetière	14 000,00€	
	21316	Equipement du cimetière	15 000,00€	
Opé 31 – Mairie	21311	Travaux Mairie	10 000,00€	25 000,00€
	2183	Achat matériel informatique	5 000,00€	
	2184	Mobilier Mairie	5 000,00€	
	2188	Autres Immobilisation corporelles	5 000,00€	
Opé 32 – Domaine Communal	2113	Aménagement parc municipal	5 000,00€	112 000,00€
	2121	Plantation	5 000,00€	
	2128	Autres agencement et aménagements	5 000,00€	
	21318	Travaux bâtiments publics	50 000,00€	
	2132	Immeubles de rapport	15 000,00€	
	21534	Réseaux électriques	20 000,00€	
	21538	Autres Réseaux	7 000,00€	
Opé 33 – Voirie	2188	Autres Immobilisation corporelles	5 000,00€	65 000,00€
	2128	Fleurissement – Agencements	7 000,00€	
	2151	Voirie	50 000,00€	
	21578	Matériel de voirie	3 000,00€	
Opé 36 – Services Techniques	2158	Autres installations, matériel et outillage	5 000,00€	10 000,00€
	2182	Matériel de transport	3 500,00€	
	2184	Mobilier	3 500,00€	
Opé 37 - Ecole	2188	Autres Immobilisation corporelles	3 000,00€	77 836,73€
	21312	Extension du groupe scolaire	52 836,73€	
	2183	Matériel informatique	10 000,00€	
	2184	Mobilier Ecole	10 000,00€	
TOTAL				329 836,73€

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ouverture anticipée des crédits d'investissements pour l'année budgétaire 2021 dans la limite d'un quart des crédits d'investissement ouverts pour l'année budgétaire antérieure, soit : **329 836,73€** selon la répartition énoncée, à compter du 1^{er} janvier 2021,
- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de **329 836,73€** avant le vote du budget primitif 2021, selon la répartition énoncée par opération.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Maire,

Alain TABONE